

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJETS DE RÈGLEMENT 499.5-2019 ET 497.1-2019

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 499.5-2019 intitulée « <u>RÈGLEMENT NUMÉRO 499.5-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 499-2015 AFIN DE REVOIR LES TARIFS APPLICABLES »</u>.

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 497-2015

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 497.1-2019 intitulée « RÈGLEMENT NUMÉRO 497.1-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 497-2015 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ILOTS DÉSTRUCTURÉS » .

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 23 janvier à 17h30,** à la salle Marcel Bédard de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- 1. En lien avec le projet de règlement numéro 499.5-2019 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :
 - Modification de certaines définitions existantes à l'intérieur du règlement;
 - Revoir la tarification de certains permis et certificats.
- 2. En lien avec le projet de règlement numéro 497.1-2019 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :
 - Modifier les dispositions par rapport aux nouvelles rues à l'intérieur des secteur *îlots déstructurés*.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9° JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN 2020.

La greffière,

Me Esther Godin